datée, et quelques autres productions devenues aujourd'hui des curiosités bibliographiques. Naudé a donné cours à une histoire d'après laquelle Fust aurait apporté à Paris de nombreux exemplaires de la Bible de 1462, et les aurait vendus à un prix élevé, les donnant comme des manuscrits. La fraude ayant été découverte, il aurait été condamné par le parlement et obligé de s'enfuir. Divers indices assez concluants autorisent à considérer cette tradition comme une fable. On n'a d'ailleurs trouvé dans les registres du parlement aucune trace de poursuites exercées contre l'imprimeur mayençais. Il paraît certain, toutefois, que Fust vint à Paris et qu'il y mourut de la peste.

FUSTANELLE s. f. (fu-sta-nè-le — du turc *fystan*, vêtement de femme). Sorte de jupon plissé à gros tuyaux, que portent les Albanais et un grand nombre de Grecs : *La* FUSTANELLE *est unie à la veste par une ceinture qui serre étoitement la taille.* (L.-J. Larcher.)

— **Encycl.** La *fustanelle* est un vêtement antique, une tunique qui ressemble au *chiton* des Macédoniens, à peu près comme le grec moderne ressemble au grec d'Homère ou d'Hérodote. La *fustanelle* est une tunique de guerre, mais une tunique tuyautée, empesée, qui remplace les plis et les mouvements imprévus et pittoresques du vêtement antique par les grotesques balancements de la crinoline moderne.

Les Grecs élégants avaient abandonné la *fustanelle* aux gens de la campagne; ils la reprennent depuis l'indépendance; mais ils auraient dû compléter ce retour au costume national par quelques modifications que réclame le bon goût, et adopter les plis flottants de l'ancienne tunique. Un jupon gaufré ne nous paraît guère préférable au pantalon collant et aux queues de morue qui ornent l'habit à la française; ce n'était guère la peine de changer pour rester ridicule.

Il est vrai qu'on ne croit pas l'être. Les élégants d'Athènes ne s'admirent pas moins dans leur *fustanelle* de coton blanc que nos petits crevés sous leurs petits chapeaux. Les sots de tous les pays se ressemblent prodigieusement.

La *fustanelle* des riches est souvent ornée d'un bord en broderie. Celle des paysans et des soldats n'en diffère que par une grande simplicité. Pour les uns comme pour les autres, ce vêtement est retenu autour des reins par une ceinture, et ne tombe que jusqu'aux genoux.

FUSTE s. f. (fu-ste — du lat. *fustis*, bâton). Anc. mar. Espèce de bâtiment long et de bas bord, qui marchait à la voile et à la rame.

FUSTÉ, ÉE adj. (fu-sté — rad. *fust*). Blas. Se dit d'une flèche, d'une lance, d'une pique, dont le bois est d'un autre émail que le fer, d'un arbre qui a le tronc d'un émail particulier : *De Maréchal : D'or, à trois pins de sinople,* FUSTÉS *de sable, posés chacun sur une motte de terre du second émail, les mottes mouvantes du bas de l'écu.* ‖ On écrit aussi FÛTÉ.

FUSTÉINE s. f. (fu-sté-i-ne — rad. *fustine*). Chim. Matière colorante d'un jaune orangé, extraite des solutions de fustine.

FUSTEL s. m. (fu-stèl). Syn. de FUSTET.

FUSTER v. a. ou tr. (fu-sté — rad. *fust*). Fustiger, battre. ‖ Vieux mot.

— v. n. ou intr. Oisell. Eviter le piége, ou s'échapper après avoir été pris, en parlant d'un oiseau.

FUSTER (Joseph-Jean-Nicolas), médecin français, né à Perpignan en 1801. Il fit ses études médicales à Montpellier, où il passa son doctorat en 1829, puis se rendit à Paris, prit part à la rédaction de la *Gazette médicale* et du *Bulletin général de thérapeutique*, et retourna, en 1849, à Montpellier, où il obtint au concours une chaire de clinique médicale, et reçut le titre de médecin en chef de l'Hôtel-Dieu. Nous citerons parmi ses écrits : *Sur les maladies de la France dans leur rapport avec les saisons* (1840, in-8°); *Sur les changements de climat de la France* (1845, in-8°).

FUSTEREAU s. m. (fu-ste-rô — rad. *fust*). Navig. fluv. Petit bateau qui sert à transporter d'une rive à l'autre d'un cours d'eau ou à établir des balises.

FUSTET s. m. (fu-stè; — dimin. de *fust*). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de sumac (*rhus cotinus*). ‖ *Fustet des corroyeurs*, Syn. de SUMAC DES CORROYEURS.

— **Encycl.** Le *fustet*, appelé aussi *arbre à perruques*, appartient au genre sumac. C'est un arbrisseau de trois à quatre mètres, à feuilles simples, ovales, arrondies; ses fleurs, petites et d'un vert rougeâtre, sont groupées en panicule au sommet des rameaux; les pédoncules, velus et allongés, forment, après la floraison, de grosses houppes élégantes et délicates, légèrement rosées, et répandant une odeur assez agréable, qui rappelle celle du citron. Cet arbrisseau croît à la Jamaïque, à Tabago, dans toutes les Antilles et sur les sols arides de l'Europe centrale et méridionale. On le cultive fréquemment dans les parcs et les jardins, à cause de l'élégance de son port. Il demande une terre légère et une exposition chaude; on le place à quelque distance des massifs ou contre les rochers et les fabriques. Il se propage facilement de graines, de marcottes ou d'éclats de pied; mais il faut le repiquer en pépinière, et il ne fleurit guère que la troisième année. Il est sensible aux fortes gelées du climat de Paris, et perd quelquefois ses tiges dans les hivers rigoureux; mais alors il suffit de le receper au printemps, pour qu'il en pousse de nouvelles.

Le bois de cet arbrisseau est blanc, veiné de jaune et de vert; il est recherché pour la lutherie, l'ébénisterie et le tour. En médecine, le *fustet* passe pour vulnéraire et astringent. Les feuilles sont réputées vénéneuses pour les bestiaux.

Le bois de *fustet* est très-employé en teinture. Tel que le commerce le présente, il est formé de souches et de branches tortueuses, de $0^m,027$ de diamètre. Il est pourvu d'un aubier blanc, poreux, que les vers attaquent facilement, et d'un cœur assez dur, d'un jaune foncé à la fois brunâtre et verdâtre. Les grosses souches, sciées et polies, offrent, comme la racine de buis, des dessins et des couleurs variées qui les font rechercher des tourneurs et des tabletiers. Le tronc et la souche ne font quelquefois qu'un seul morceau, ce qui indiquerait qu'il est plutôt arraché que coupé. On trouve aussi du *fustet* provenant des troncs cylindriques et réguliers, dépourvus d'aubier, et ayant encore $0^m,054$ de diamètre; mais il est moins riche en principe colorant que le précédent. Le *fustet* arrive en paquets de baguettes, en branches refendues, dépouillées de leur écorce; quelquefois, mais rarement, en tiges tortueuses un peu grosses. Il faut le choisir sec, d'un beau jaune, dépouillé de son écorce. Le *fustet* d'Amérique est préféré au *fustet* d'Italie.

Ce bois contient une matière tinctoriale jaune, une matière rouge, une matière brune et un principe astringent. M. Chevreul, qui a isolé la substance jaune, lui a donné le nom de *fustine*. M. Rolley la considère comme identique avec la quercitine; elle en diffère cependant par quelques points; c'est ainsi qu'avec le bichlorure d'étain elle donne un précipité orangé et non jaune, et que ses dissolutions alcalines se colorent en rouge. Cette matière jaune est cristallisable, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Au contact de l'air, elle se colore rapidement en s'oxygénant. La décoction de *fustet*, qui a une teinte jaune orangé foncé, se comporte ainsi qu'il suit avec les réactifs :

L'eau de potasse la fait passer à un très-beau rouge, sans précipiter; ammoniaque, même coloration, sans précipiter; eau de chaux, de baryte, même coloration et précipité; sel d'étain, précipité en flocons d'un orangé rougeâtre; alun, en affaiblit la couleur et la précipite légèrement; acétate de plomb, précipite en flocons rouge orangé; acétate de cuivre, précipite en flocons rouge marron; sulfate ferrique, la fait passer au vert olive et précipite des flocons bruns; acides, trouble léger, couleur passant au jaune verdâtre; gélatine, précipité floconneux roux; chlorure de baryum, flocons roux verdâtre, peu solubles dans l'acide azotique; azotate d'argent, précipité d'un roux brun, peu soluble dans l'acide azotique; chlore, précipité et décoloration partielle.

On emploie le *fustet* dans la teinture des laines; mais la couleur jaune orangé qu'il donne avec les mordants d'alumine est très-fugace. Associé à la cochenille, il sert à faire des écarlates jaunes, des aurores, des capucines, des orangés qui ont beaucoup de feu, mais qui passent au rose par le contact de la lumière, et au rouge par les alcalis et le savon. Ce sont surtout les peaussiers qui en font usage. Il sert, en Turquie et dans le Tyrol, pour tanner les cuirs fins, et principalement ceux qui doivent être teintés en jaune et en rouge.

FUSTIBALAIRE ou **FUSTIBALLAIRE** s. m. (fu-sti-ba-lè-re — rad. *fustibale*). Art milit. anc. Soldat armé d'un fustibale.

FUSTIBALE ou **FUSTIBALLE** s. m. (fu-sti-bale — lat. *fustibalus;* de *fustis*, bâton, et du gr. *ballô*, je lance). Art milit. anc. Fronde attachée au bout d'un bâton long d'environ un mètre, qu'on saisissait à deux mains pour lancer de grosses pierres ou de petits boulets de plomb.

FUSTIGATION s. f. (fu-sti-ga-si-on — rad. *fustiger*). Action de fustiger : *La* FUSTIGATION *était en grand usage dans les armées romaines. La* FUSTIGATION *était autrefois le supplice des coupeurs de bourse.* (Acad.)

— Par ext. Châtiment, peine, pénitence : *La* FUSTIGATION *publique est une peine que les journaux infligent sans pitié.*

— **Encycl.** Presque tous les auteurs qui se sont occupés de ce mot l'ont confondu avec *flagellation*. Le général Bardin, par exemple, dans le *Dictionnaire de la Conversation*, donne à *fustiger* le sens de *fouetter;* ce qui est inexact. La *fustigation* ne consiste pas à frapper avec un fouet, ni avec des verges, mais avec un bâton. La *fustigation* fut en usage dans toutes les armées de l'antiquité, mais particulièrement dans les milices romaines, pour lesquelles il y avait deux sortes de *fustigation :* l'une appelée *castigatio*, châtiment, était infligée par le centurion; l'autre, beaucoup plus grave, nommée *fustuarium*, était infligée aux soldats qui avaient commis des crimes emportant la peine capitale. Elle était prononcée par le consul, entouré de ses officiers et en présence de toute l'armée. Un tribun prenait ensuite un bâton dont il touchait le condamné, et aussitôt les soldats se précipitaient sur lui avec fureur, à coups de pierres et de bâtons. Le misérable mourait le plus souvent sous la main de ses camarades, et, s'il avait le malheur de survivre à la *fustigation*, il traînait une existence malheureuse et maudite, sans avoir le droit de retourner dans sa patrie ni de recevoir le moindre secours de ses parents. Ce dernier genre de punition était réservé au chef de turme qui oubliait d'avertir le chef de la turme suivante que son tour était arrivé; au soldat qui abandonnait son général ou son enseigne, qui rendait un faux témoignage ou qui volait dans le camp; à celui qui était pris en flagrant délit de crime contre nature; à la sentinelle qui s'endormait en faction; à celui qui fuyait devant l'ennemi. Le *fustuarium* devint peu fréquent à partir du règne d'Auguste et disparut même complétement lors de la décadence de la discipline romaine; mais la *fustigation* proprement dite subsistait toujours. Les Germains qui envahirent l'empire romain la trouvèrent en honneur et la conservèrent, parce qu'elle était dans leurs mœurs; la *fustigation* chez eux existait de tout temps, et la civilisation, malgré les progrès qu'elle a faits outre-Rhin, n'a point délivré les Allemands de la schlague.

La *fustigation* fut pratiquée en France pendant de longs siècles. C'était, au moyen âge, « peine de vilain; » on n'infligeait aux soldats d'infanterie que des peines infamantes, et la *fustigation* était une des plus cruelles. Les seigneurs, accoutumés dans leurs terres à tenir toujours la verge levée sur leurs vassaux, en usaient de même quand ils les traînaient à l'armée. Lorsque l'influence royale eut repris le dessus, on fustigea aussi quelque peu la noblesse, mais tout en conservant des égards. Ainsi, sous le règne de Henri IV et sous celui de Louis XIII, la hampe de hallebarde servait à corriger le fantassin, tandis que le cavalier noble était frappé avec le plat du sabre. La pénalité de 1727, en vigueur au siècle dernier, maintenait le système des différences de répression entre les hommes à pied et les cavaliers. Le ministre Saint-Germain étendit à tous les soldats les coups de plat de sabre, par un principe d'égalité et en vue d'honorer également tous les militaires en les traitant en gentilshommes. Les *fustigations* infligées dans l'infanterie française pendant le siècle dernier s'exécutaient au son de la batterie nommée la charge; l'homme puni filait au milieu de la troupe formant la haie, pendant que les tambours *battaient les verges*, expression tout italienne, *battere le verghe*. Par dérision, les soldats nommaient cette batterie *le rigodon, les marionnettes* ou *la charge*. La Révolution a aboli la *fustigation* dans les armées françaises, comme étant une peine indigne d'un soldat et rappelant la féodalité. De nos jours, la *fustigation* s'est maintenue dans beaucoup de milices du Nord. La schlague allemande se donne à coups de baguette ou de canne, à l'ancienne manière de la milice romaine. Le knout touche, mais rarement, les épaules des Russes, et de temps en temps celles des Mantchoux. Pierre Ier avait établi un principe d'égalité dans ses armées. La canne y tombait également sur le dos d'un général comme sur celui d'un fifre. La milice néerlandaise fait encore de loin en loin usage de la peine du bâton. La milice hessoise avait applaudi à l'abolition de ce moyen de répression, lorsque la guerre de 1866 est venue la prussianniser. L'usage de la *fustigation* ne se maintient que dans les armées où les traditions féodales ne se sont pas encore effacées. Il y a cependant encore un peuple républicain qui connaît la *fustigation :* elle est depuis longtemps pratiquée en Suisse, et pendant la Restauration on l'appliquait aux soldats franco-suisses. Cette dérogation aux mœurs françaises amena, en 1829, une discussion assez vive entre différents écrivains. La peine corporelle des milices anglaises n'est point une *fustigation*, mais bien une flagellation.

FUSTIGÉ, ÉE (fu-sti-jé) part. passé du v. Fustiger. Frappé avec un bâton ou quelque autre objet qu'on tient à la main : *Il fut condamné à être* FUSTIGÉ. (Acad.)

FUSTIGER v. a. ou tr. (fu-sti-jé — lat. *fustigare ;* de *fustis*, bâton. Prend un *e* après le *g* lorsque la terminaison commence par un *a* ou un *o : Il fustigeait, nous fustigeons*). Battre, frapper à coups de bâton, de verges, de fouet ou de quelque autre instrument qu'on tient à la main : FUSTIGER *un enfant*.

— Fig. Châtier, corriger, reprendre vivement : FUSTIGER *quelqu'un par d'amères railleries. De nos jours, sous prétexte de* FUSTIGER *la fausse piété, on frappe aussi sur la vraie.* (Le P. Ventura.)

Se fustiger v. pr. Se donner à soi-même des coups de fouet, de verge, de lanière : *Il est encore des moines qui* SE FUSTIGENT *pour l'amour de Dieu.*

— Réciproq. Se donner l'un à l'autre des coups de fouet, de verge, de lanière.

— **Syn. Fustiger, flageller, fouetter.** V. FLAGELLER.

FUSTINE s. f. (fu-sti-ne — rad. *fustet*). Chim. Principe colorant du fustet, qui se présente en petits cristaux jaunâtres, solubles dans l'alcool et l'éther.

FUSTOC ou **FUSTOK** s. m. (fu stok). Bois jaune de Cuba, qui sert pour la teinture et pour les ouvrages de marqueterie.

FUSUS s. m. (fu-zuss — mot lat. qui signif. *fuseau*). Moll. Nom scientifique du genre fuseau.

FUSY (Antoine), controversiste français, né en Lorraine, mort en 1635 dans le pays de Vaud, où il exerçait les fonctions pastorales. Il était d'abord entré dans l'ordre des jésuites; mais il en sortit bientôt pour se faire recevoir docteur de Sorbonne et se fixa à Paris. Nommé curé de Saint-Barthélemy et de Saint-Leu, il devint odieux aux ardents dévots de son église, qui ne craignirent pas de diriger contre lui les plus grossières accusations. L'Etoile dit de lui : « Fusy, lequel j'ai toujours tenu et recogneu pour honneste homme et meilleur beaucoup que les jésuites, mais qui n'a la cervelle timbrée comme eux, ni n'est fourré de malice comme sont la plupart de ces innocens-là. » Ces lignes nous expliquent la haine des dévots contre Fusy : ils ne le trouvaient pas assez jésuite; et, en effet, après l'assassinat de Henri IV, il flétrit du haut de la chaire les doctrines régicides des Mariana et des Becanus; de plus, il reconnaissait la supériorité des conciles sur le pape. Accusé, jugé, condamné, il fit cinq ans de prison et se retira à Genève vers 1620; il obtint gratuitement le titre de citoyen de cette ville, se convertit au protestantisme et fut pasteur dans le canton de Vaud vers 1633. On a de lui : *Factum pour Me Antoine Fusi contre Me Nicolas Vivian et autres marguilliers de Saint-Leu* (in-8°); le *Mastigophore* ou *Précurseur du zodiaque* (1609, in-8°), livre tout à fait insensé; le *Franc-archer de la vraye Eglise contre les abus et énormitez de la fausse* (1619, in-8°), ouvrage de controverse dirigé contre l'Eglise romaine.

FÛT s. m. (fû — du lat. *fustis*, bâton). Archit. Corps de la colonne compris entre la base et le chapiteau : *Un* FÛT *cannelé.*

— Mar. Assemblage de petites lattes qui forment la monture de la girouette d'un bâtiment.

— Arquebus. Partie de la monture d'une arme à feu dans laquelle le canon se loge et s'encastre. ‖ Bois de l'arbalète, de l'arquebuse, du mousquet, du fusil, du pistolet. ‖ Manche de la lance, de la pique, de la pertuisane, etc. Dans ce dernier cas, on dit plus souvent HAMPE.

— Techn. Bois qui forme le corps d'un rabot. ‖ Outil qui sert à rogner les livres sur la tranche. ‖ Pièce du métier à fabriquer les bas. ‖ Carcasse d'une malle. ‖ Planchette sur laquelle s'attachent les cardes. ‖ Outil en fer du marbrier, sur lequel on monte des mèches de diverses grosseurs. ‖ Nom donné, dans l'art du formaire, au châssis de la forme armé seulement de ses pontuseaux. ‖ Caisse cylindrique sur laquelle sont montées les peaux d'un tambour.

— Mus. Baguette de l'archet d'un violon. ‖ Buffet d'orgue.

— Jeux. Bois de la raquette.

— Véner. Partie principale du bois d'un cerf, de laquelle sortent les andouillers.

— Econ. rur. Tonneau où l'on met du vin ou une autre boisson : *Il faut descendre ce* FÛT *à la cave. Allez tirer du vin au* FÛT. *Envoyez-moi un petit* FÛT *d'eau-de-vie.* ‖ *Sentir le fût*, Se dit du vin, de l'eau-de-vie qui ont pris un certain goût de moisi, provenant du tonneau dans lequel ils étaient renfermés.

— Art culin. *Fût de girofle*, Petit bouton qui se trouve au milieu de la tête d'un clou de girofle.

— **Encycl.** Archit. Le *fût* est la tige d'une colonnne comprise entre sa base et son chapiteau. Le *fût* n'est point cylindrique; il diminue vers le haut d'un sixième environ, ou même il est renflé suivant une sorte de courbe conchoïde qui porte le plus grand diamètre de la colonne au tiers de sa hauteur à partir d'en bas. Outre que cette pratique augmente la solidité des colonnes, elle leur donne en outre plus de grâce; toutefois, la diminution doit être moindre dans les grandes colonnes, dont la partie supérieure, plus éloignée de la vue, apparaît par conséquent plus étroite. Lorsqu'on aligne plusieurs rangs de colonnes, celles du second rang doivent avoir le *fût* plus mince que les premières.

Le *fût* est circulaire, quadrangulaire ou octogonal; il est lisse, à pans coupés ou à cannelures. L'ordre toscan ne comporte aucun travail sur son *fût;* le dorique grec et le dorique romain présentent quelquefois des faces plates ou des cavités fort légères, au nombre de vingt; ce sont le plus souvent des cannelures creusées en arc de cercle, et séparées entre elles seulement par une arête vive, légèrement arrondie; leur longueur est égale à leur rayon. Dans l'ordre ionique, l'ordre corinthien et l'ordre composite, les colonnes sont le plus souvent cannelées; elles ont alors des cannelures creusées en demi-cercle et séparées par un listel du tiers de leur longueur; leur nombre est ordinairement de vingt-quatre, et quelquefois, lorsqu'on veut faire paraître les colonnes plus grosses qu'elles ne le sont, on en met trente-deux. Les *fûts* des colonnes des portiques doivent être engagés d'un quart de leur diamètre dans les pieds-droits, c'est-à-dire qu'ils doivent saillir des trois quarts de leur diamètre.

Le demi-diamètre du *fût* étant pris pour unité ou module, voici, en modules, les hauteurs respectives des fûts suivant l'ordre auquel ils appartiennent : dorique grec, 23,03; dorique romain, 15,05; toscan, 16; ionique, 18; corinthien, 19; composite 20.

— Econ. rur. *Fût*, futaille, pièce, barrique, tonne, tonneau, quartaut, sont autant de noms qui désignent une même chose, suivant l'origine de la boisson qu'ils contiennent, chacune de ces expressions étant propre à certaines contrées et indiquant bien plus encore une provenance qu'une capacité, comme on va le voir plus bas. Pourtant ces tonneaux ont, suivant le pays où se produit la boisson, une mesure, par conséquent une capacité à peu près déterminée, qui permet dans le commerce de connaître les quantités achetées et d'en estimer la valeur. Ces quantités sont variables, et lorsqu'on fait des achats au *fût*, il est bon de savoir quelle est la contenance habituelle, coutumière, que doit présenter un tonneau dans telle ou telle contrée, pour les vins de tel ou tel cru.

La pièce ou barrique de Bordeaux, de la Gironde, contient 228 litres; le quartaut, 110; la demi-querce de la Côte-d'Or, de Dijon, 228; celle de Chalon-sur-Saône, 222; la pièce de Mâcon, de Beaujolais et autres vins du Mâconnais, 212; le quartaut, 106; le quartaut de Beaune et de Nuits, 113; le muid de l'Yonne, d'Auxerre, de Joigny, de Chablis, 272; la feuillette, 136; la demi-querce de Roussillon et de Languedoc, 272; le demi-muid, de 340 à 360; la pièce de Marseille, 215; la pièce d'Auvergne, 210; la barrique de Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Lot, Gers et Dordogne, 228; la pièce de Champagne, d'Epernay, de Reims, 200; celle d'Anjou et de Nantes, 225; celle de Touraine, de Tours, de Vouvray, 250; celle de Blois, 236; le poinçon, 228; le poinçon du Cher, 250; la pièce du Loiret, vin d'Orléans, 230; le quartaut de Pouilly-sur-Loire, 105; la pièce du Rhône, 212; celle de Seine-et-Oise, 228, le muid, 266; la pièce de l'Aisne, vin de Picardie, 210.

On voit qu'il n'y a aucune unité dans la capacité des *fûts*, et l'on retrouve là la variété qui existait autrefois, avant le système métrique, dans toutes les mesures et poids qui changeaient suivant les pays, et qui, de plus, n'avaient point d'étalon exact et réel.

Pour le cidre de Normandie, les *fûts* sont énormes et contiennent 500, 550 et 600 litres. Ces vastes tonneaux prennent le nom de *foudres*. Pour la bière, les *fûts* sont de diverses grandeurs; quand cette boisson est expédiée aux brasseries, elle est contenue dans des *foudres* semblables à peu près à ceux qui sont employés pour le cidre; mais quand elle est amenée par les brasseurs chez les particuliers, elle est dans des tonneaux qui contiennent 120, 60 ou 30 litres.

Dans le commerce des liquides qui ne sont point évalués suivant le volume, mais suivant le poids, tels que les huiles, par exemple, l'expéditeur désigne sur la facture et la lettre de voiture le poids *brut*, c'est-à-dire le poids du liquide et du *fût* tout à la fois. Le destinataire effectue une diminution, qu'on appelle *bonification*, réglée par les usages commerciaux.

FUTAIE s. f. (fu-té — du lat. *fustis*, bâton). Sylvic. Bois qu'on a laissé grandir, et qu'on a éclairci de manière que chaque arbre puisse atteindre son plus grand développement : *Les petits cerfs trapus n'habitent guère les* FUTAIES *et se tiennent presque toujours dans les taillis.* (Buff.) *Les* FUTAIES *seules peuvent fournir la charpente aux grands édifices.* (V. de Bomare.) *Autrefois les* FUTAIES *pleines étaient très-communes en France.* (Bosc.) ‖ Bois venu par graines. ‖ *Futaies sur taillis*, Bois de quarante ans. ‖ *Haute futaie*, Bois de cent ou de cent vingt à deux cents ans, d'autres disent jusqu'au dépérissement : *En général, les terrains profonds doivent être consacrés à élever de* HAUTES FUTAIES. (Raspail.) ‖ *Haute futaie sur le retour*, Bois qui a plus de deux cents ans. ‖ *Vieille futaie*, Bois qui dépérit par l'effet de la vieillesse. ‖ *Demi-futaie*, Bois de trente ou quarante à soixante ans. ‖ *Jeune haute futaie*, Bois de soixante à cent vingt ans, d'autres disent de quatre-vingts à cent vingt. ‖ *Futaie régulière*, Celle dont les âges sont convenablement espacés pour que l'exploitation puisse en être faite régulièrement. ‖ *Futaie pleine* ou *en massif*, Celle qui est formée d'arbres contigus et à peu près de même grosseur. ‖ *Futaie par brins*, Semis qu'on laisse croître en futaie. ‖ *Futaie sur taillis*, Celle dont les gros arbres sont disséminés, et qui contient dans l'intervalle des pieds moins gros. ‖ *Futaie sur souche*, Bois qui repousse de souches. ‖ *Recru de futaie*, Futaie qui croît à la place d'une autre qu'on a abattue.

— **Encycl.** On ne peut guère fixer l'âge auquel un jeune bois passe à l'état de *futaie*. D'après le code forestier, c'est à trente ans; des usages locaux portent cette limite à quarante ans; le massif forme alors une *demi-futaie;* plus tard, vers soixante ans, c'est une *jeune futaie;* à cent ans, une *haute futaie;* plus tard encore, une *futaie sur le retour*. Mais ces chiffres ne peuvent avoir rien d'absolu; des arbres du même âge présentent souvent les dimensions les plus variées, suivant l'essence, le climat, l'exposition, la nature et la richesse du sol, le mode de culture et d'exploitation, les soins donnés aux arbres ou aux massifs, etc.

Quand les arbres des *futaies* ont atteint un âge assez avancé, leurs souches épuisées produisent peu ou point de nouveaux rejets; les arbres résineux n'en produisent jamais, à quelque âge qu'on les exploite. De là la nécessité où sont ces arbres de se régénérer par le semis. En général, cette régénération doit se faire par les graines qui tombent naturellement des arbres; c'est seulement dans des cas exceptionnels qu'elle se fait artificiellement. Le repeuplement par semis naturel est donc un second caractère de la *futaie*. Ce mode d'exploitation convient avant tout aux bois résineux, pour lesquels il est même le seul applicable, ces essences, sauf de rares exceptions, ne pouvant être exploitées en taillis. Quant aux bois feuillus, on peut exploiter en *futaie* les bois durs, tels que le chêne, le hêtre, le châtaignier, l'orme, le frêne, les grands érables, le charme, le bouleau, l'ailante et le robinier. On pourrait d'ailleurs appliquer ce mode à toutes les essences; mais il n'offrirait aucun avantage pour les bois durs de moyenne dimension ou d'usages peu étendus, tels que le merisier, l'alisier, le sorbier; ni pour les bois blancs : aune, peuplier, saule, etc., qui se prêtent bien mieux à l'exploitation en taillis.

La nature de l'arbre doit donc être prise en sérieuse considération quand on veut conserver ou créer des *futaies*. Il faut aussi tenir compte de la nature du sol; il faut que ce sol soit assez profond et d'assez bonne qualité pour que les arbres puissent croître et végéter avec vigueur jusqu'à un âge avancé; dans un sol maigre, aride ou peu profond, ces arbres, arrivés à une certaine période, ne tarderaient pas à dépérir. Les besoins de la consommation, la facilité des moyens de transport, la valeur du bois aux différents âges, sont encore des circonstances qu'il ne faut pas négliger; il n'y aurait évidemment aucun avantage à avoir des *futaies* dans un pays où les bois de service ne se vendraient pas à un prix rémunérateur, où le mauvais état, l'absence même des voies de communication rendrait très-difficile l'enlèvement des produits et en augmenterait les frais. Enfin, il ne faut pas oublier que les *futaies* n'offrent qu'un mince revenu en argent; elles peuvent donc convenir à l'Etat, à la liste civile, aux communes riches ou à quelques grands propriétaires; mais elles seraient onéreuses pour la plupart des communes et des particuliers.

FUTAILLE s. f. (fu-ta-lle; *ll* mll. — rad. *fût*). Tonneau : *Des* FUTAILLES *vides. On ne met jamais de vin nouveau dans de vieilles* FUTAILLES. (Volt.)

> D'un homme qui n'a que du vent
> La *futaille* vide est l'image :
> Tête creuse, et folle souvent,
> Fait plus de bruit que la plus sage.
> LEBRUN.

— Collectiv. Collection de fûts, de barriques, de boucauts : *Voilà bien de la* FUTAILLE. *Embarquer la* FUTAILLE.

— Technol. *Futaille en botte*, Pièces qui doivent composer une futaille, et qui ne sont pas encore assemblées.

FUTAINE s. f. (fu-tè-ne — de *Fostat*, faubourg du Caire d'où l'on apportait cette étoffe). Comm. Etoffe de coton croisée et tirée à poil, qui sert à faire des camisoles, des jupons, des doublures, etc. : *La* FUTAINE *a été autrefois l'objet d'une fabrication très-active; de nos jours, elle n'est plus aussi importante, et l'article est de ceux qui sont un peu délaissés.* (Bezon.) *Manchester livre des* FUTAINES *très-chaudes, très-épaisses, tantôt à côtes comme le velours, tantôt imprimées à triple rouleau, et qui ne reviennent pas à plus de 85 centimes le mètre; pour 2 francs, on a un pantalon de ce tissu très-solide et très-résistant.* (L. Reybaud.)

FUTAINIER s. m. (fu-tè-nié — rad. *futaine*). Comm. Celui qui fabrique ou qui vend de la futaine.

FUTÉ, ÉE adj. (fu-té — du lat. *fustis*, bâton). Se disait autrefois pour équipé.

— Fig. Rusé, plein de malice et d'intelligence : *Un petit garçon alerte et* FUTÉ. *Qu'elle est* FUTÉE! *La gelinotte si* FUTÉE, *si rusée, si richement armée contre le chasseur loyal, est sans défense contre le colleteur.* (Toussenel.)

> Ces inspirations viennent souvent du diable;
> Je vous en avertis, c'est un *futé* matois.
> REGNARD.

— Blas. Se dit d'une arme dont le bois est d'un émail différent de celui du fer : *Villard de Heslon, en Normandie : D'hermine, à deux lances de gueules* FUTÉES *de sable.*

— s. f. Techn. Mastic fait de colle-forte et de sciure de bois, qui sert à boucher les fentes des pièces de bois.

F-UT-FA. Anc. mus. Notation qui désignait le ton de fa : *Morceau en* F-UT-FA.

FUTIER s. m. (fu-tié — rad. *fût*). Ouvrier qui assemble les ais des malles, des coffres.

FUTILE adj. (fu-ti-le — lat. *futilis;* de *futire*, laisser échapper). Qui a peu de conséquence, de valeur, d'importance : *Des raisons* FUTILES. *Ne s'occuper que de choses* FUTILES. *De grands événements sont occasionnés par les choses du monde les plus* FUTILES *et les plus frivoles.* (Grimm.)

> Ce papillon lui-même, à nos yeux si *futile*,
> Qui sait si de son vol l'erreur n'est pas utile?
> DELILLE.

‖ Qui attache de l'importance à des choses qui n'en ont pas : *Un homme* FUTILE. *Une femme* FUTILE. *Ces vains et* FUTILES *déclamateurs vont de tous côtés, armés de leurs funestes paradoxes.* (J.-J. Rouss.) *Un peuple* FUTILE *provoque toujours des industries* FUTILES. (Fr. Bastiat.)

— s. m. Antiq. rom. Vase long qui servait dans les sacrifices offerts à Vesta, et qui, se terminant en bas par une pointe arrondie, ne pouvait rester debout.

— **Syn. Futile, frivole.** V. FRIVOLE.

— **Antonymes.** Grave, important, sérieux.

FUTILITÉ s. f. (fu-ti-li-té — rad. *futile*). Caractère, nature de ce qui est futile : *La* FUTILITÉ *d'une raison, d'une objection. La* FUTILITÉ *de son esprit. J'ai encore vu dans mon enfance des magistrats disputer d'élégance et de* FUTILITÉ *avec les gens de cour.* (Mme de Rémusat.) ‖ Chose futile, discours futile : *Aimer les* FUTILITÉS. *Dire des* FUTILITÉS. *Presque tous les ouvrages des beaux esprits ne sont que des* FUTILITÉS *en style pincé, en antithèses.* (Volt.) *On parle, à Paris, et on ne pense guère; la journée se passe en* FUTILITÉS; *on ne vit point pour soi, on y meurt sans avoir vécu.* (Volt.) *L'homme, par sa passion esthétique, est avide de* FUTILITÉS *dont la possession satisfait hautement sa vanité.* (Proudh.) *L'amour est une* FUTILITÉ *pour les cœurs* FUTILES. (Mme A. Esquiros.)

FUTUR, URE adj. (fu-tur, u-re — lat. *futurus*, participe du radical qui est dans *fui*, je fus, radical que l'on retrouve dans la racine sanscrite *bhu*, être, exister, naître, produire, grec *phuô*). Qui sera, qui arrivera dans un temps à venir : *Les événements* FUTURS. *L'homme est assurément trop infirme pour pouvoir juger sainement de la suite des choses* FUTURES. (Pasc.) *Le dogme d'une vie* FUTURE *nous empêche d'être heureux dans celle-ci.* (Helvét.) *Les hommes éclairés sont toujours contemporains des siècles* FUTURS *par leurs pensées.* (Mme de Staël.) *L'homme a toujours demandé aux morts la révélation des choses* FUTURES. (B. Const.) *Le parti démocratique est seul en progrès, parce qu'il marche vers le monde* FUTUR. (Chateaub.) *Tout homme, si brillant qu'il soit de santé et de jeunesse, n'est qu'un* FUTUR *cadavre.* (Lamart.) *L'aristocratie* FUTURE *sera la sommité morale et intelligente de l'humanité.* (T. Thoré.) *Il faut toujours voir dans la jeune fille qu'on élève la* FUTURE *compagne d'un être dont elle ne peut rester indépendante.* (Mme de Rémusat.) *Un obligé contient un ennemi* FUTUR. (Mme C. Bachi.)

> Filles à marier, on flaire un *futur* gendre.
> PONSARD.

> . . . Ton nom paraîtra, dans la race *future*,
> Aux plus cruels tyrans la plus cruelle injure.
> RACINE.

> Le passé n'a point vu d'éternelles amours,
> Et les siècles *futurs* n'en doivent point attendre.
> SAINT-EVREMOND.

‖ Qui est choisi, déterminé, décidé pour un avenir prochain : *Le* FUTUR *époux. Je vais rendre visite à mon* FUTUR *beau-père. Il fait des emplettes pour son* FUTUR *mariage. A la santé de mon* FUTUR *petit-fils! dit le bonhomme.* (Ad. Paul.)

— *Vie future*, Vie nouvelle qui succédera à la vie présente, selon la doctrine de la plupart des religions et l'opinion d'un grand nombre de philosophes : *Les terreurs de la* VIE FUTURE *sont pour les prêtres des opinions auxiliaires.* (B. Const.) *La vie présente n'est qu'un prodrome de la* VIE FUTURE. (P. Leroux.) *L'idée de la* VIE FUTURE *demande, pour acquérir de grandes proportions, une imagination vive.* (A. Maury.)

— Substantiv. Celui, celle qui va se marier, dont le contrat de mariage est signé ou sur le point de l'être : *Le* FUTUR. *La* FUTURE. *Quoi de plus sot que la présentation officielle du* FUTUR *à la jeune fille? Cette prostitution légale va jusqu'à choquer la pudeur.* (H. Beyle.)

> Et ta *future*, est-elle un peu jolie?
> — Ah! oui, ma foi, c'est un morceau friand.
> VOLTAIRE.

> . . . . Le *futur*, avant que d'épouser,
> Voudrait connaître à fond le cœur de son épouse.
> DESTOUCHES.

— s. m. Avenir, choses futures; temps futur : *Ce qui passe a été et sera, et passe du prétérit au* FUTUR *par un présent imperceptible qu'on ne peut jamais assigner.* (Fén.) *Tout événement présent est né du passé et père du* FUTUR. (Volt.) *L'esprit humain ne peut guère juger du* FUTUR *qu'en calculant d'après le passé.* (Ferrand.) *La communauté, c'est la négation dans la nature et dans l'esprit, la négation au présent, au passé et au* FUTUR. (Proudh.) *Il est dans notre nature d'anticiper sur le* FUTUR, *et de nous composer un rôle pour une pièce qui peut-être ne se jouera jamais* (Nisard.)

> Je ne viens pas traîner dans vos riants asiles
> Les regrets du passé, les songes du *futur*.
> LAMARTINE.

— Gramm. Temps du verbe qui indique que la chose sera ou se fera : FUTUR *de l'indicatif.* FUTUR *actif.* FUTUR *passif. Les formes modales du* FUTUR *arabe sont en germe dans le* FUTUR *apocopé des Hébreux.* (Renan.) ‖ *Futur simple* ou *absolu*, Celui qui indique que la chose sera ou se fera dans un temps à venir, comme *j'aimerai*. ‖ *Futur antérieur, relatif* ou *passé*, Celui qui indique que la chose sera ou se fera antérieurement à une autre chose, comme *j'aurai aimé*. ‖ *Futur prochain*, Celui qui indique qu'une chose sera ou se fera dans un avenir très-prochain et comme immédiat. Ex. : *Je vais sortir*. ‖ *Futur relatif* ou *périphrastique*, Futur latin composé du participe futur actif en *rus* ou du participe futur passif en *dus* et du verbe *sum*, comme *auditurus sum*, j'entendrai, ou *audiendus eram*, je devais être entendu.

— On emploie quelquefois le présent pour le futur. V. la note grammaticale au mot PRÉSENT.

— Philos. *Futur contingent*, Fait futur qui n'est pas posé dans sa cause, et qui, partant, peut être ou ne pas être, comme sont les événements dépendant de la libre volonté :

> Méfiez-vous du *futur contingent :*
> Tel s'avisa de courir cette chance,
> Qui fut toujours fort riche en espérance,
> Et très-pauvre réellement.
> SALLENTIN.

— Jurispr. *Epouser par paroles de futur*, Etre fiancé.

— Anc. chancell. *Examen à futur*, Enquête faite en vertu de lettres de chancellerie.

— **Antonymes.** Passé, présent.

— **Encycl.** Gramm. Pris substantivement, dit Beauzée, le *futur* est une forme particulière ou une espèce d'inflexion qui désigne l'idée accessoire d'un rapport au temps à venir, ajoutée à l'idée principale du verbe.

On trouve dans toutes les langues différentes sortes de *futurs*, parce que ce rapport au temps à venir y a été envisagé sous différents points de vue, et ces *futurs* sont simples ou composés, selon qu'il a plu à l'usage de désigner les uns par de simples inflexions et les autres par le secours des verbes auxiliaires. On distingue généralement le *futur* absolu et le *futur* relatif.

Plusieurs grammairiens distinguent aussi le *futur* absolu indéfini, qui n'exprime point le degré d'éloignement qui sépare le moment où l'on parle de l'événement *futur*, comme quand on dit : J'IRAI *en Angleterre;* le *futur* absolu défini, qui exprime ce degré d'éloignement : *Je* VAIS *souper. Je* SOUPERAI *dans une heure;* le *futur* relatif antérieur, comme : J'AURAI SOUPÉ *quand il dînera ;* ou simultané, comme : J'IRAI *en Italie quand nous serons en paix;* ou postérieur, comme : *Je* SERAI SUR LE POINT DE PARTIR *quand mon frère arrivera.* Mais ces distinctions, que l'on pourrait aisément multiplier, n'offrent aucune utilité véritable.

La plupart des langues, en effet, n'ont des formes particulières que pour les deux *futurs* principaux, le *futur* absolu et le *futur* relatif.

Les Latins exprimaient aussi fréquemment par *habeo*, j'ai, joint à l'infinitif du verbe, le devoir, la nécessité, l'intention, le désir de faire quelque chose dans un temps *futur*. On trouve dans Cicéron : HABEO *etiam* DICERE, *ad familiares* HABEO POLLICERI, HABEO CONVENIRE, HABEO *ad te* SCRIBERE. Cette tournure coexista chez les écrivains de l'empire avec le *futur* ordinaire (*amabo*, etc.), et finit par le supplanter. Il est probable que cette tournure était de bonne heure devenue d'un fréquent usage dans le langage populaire pour exprimer le *futur*, car on la trouve souvent employée dans la basse latinité des premiers siècles du moyen âge, qui n'était que le développement du latin parlé par le peuple avant l'invasion des barbares. Dès le VIe siècle, on trouve le plus souvent DORMIRE HABEO, AMARE HABEO, VENIRE HABET *in sylvam*, et les formes régulières du *futur amabo, dormiam, veniet*, semblent tombées dans l'oubli. Il semble que les idiomes romans ou néo-latins aient cherché à profiter de tous les moyens d'analyse que pouvait leur offrir la langue mère, afin d'en remplacer les formes synthétiques trop variées et trop compliquées par des formes analytiques plus uniformes, plus simples, plus faciles à saisir et à retenir. C'est ainsi que l'on eut recours à la tournure que nous venons d'indiquer, pour tenir lieu du *futur* latin, dont les flexions diverses pouvaient être une cause d'embarras (parmi les verbes latins, les uns avaient leur *futur* en *abo*, les autres en *ebo*, ceux-ci en *am*, ceux-là en *iam*, et quelques-uns en *ero;* on disait : *cantabo, monebo, legam, audiam, potero*). De cette tournure provient donc le *futur* des idiomes romans, formé d'un infinitif suivi du présent de l'indicatif du verbe *avoir*, et, conservant l'inversion latine, *amare habeo* devint dans la langue d'oil *aimer ai*, c'est-à-dire, j'ai à aimer. A l'origine, les deux parties *aimer* et *ai* étaient séparables; mais, dans la suite, on réunit les deux parties et l'on eut *aimerai, aimeras, aimera*, etc. La première et la seconde personnes plurielles *avons, avez*, sont les seules formes du verbe *avoir* qui aient subi quelque altération en se joignant à l'infinitif : *aimer avons, aimer avez, partir avons, partir avez*, ont donné, par syncope, *aimerons, aimerez, partirons, partirez.*

Tous les idiomes néo-latins, excepté le valaque, ont formé le *futur* de la même manière, et partout les désinences de ce temps sont identiques avec celles du présent de l'indicatif du verbe auxiliaire *avoir*. En italien, *partire ho, partire hai, partire ha*, etc., sont devenus *partiro, partirai, partira;* l'espagnol a dit *partir he, partir has, partir ha*, et ensuite *partiré, partiras, partira;* le portuguais, *partir hei, partir has, partir ha*, et plus tard *partirei, partiras, partira;* la langue d'oc,